

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT VIII.2 - 2^e alinéa :
Rapport des travaux du CT du 1^{er} juillet 2013 : mise en place d'une cellule d'écoute et d'analyse RPS (Risques Psycho-Sociaux)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CT du 1^{er} juillet 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 23 pour (unanimité) : le principe de création d'une cellule d'écoute et d'analyse RPS (Risques Psycho-Sociaux).

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J : Projet du dispositif d'écoute et d'analyse

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ECOUTE ET D'ANALYSE

Projet

Mise en place d'un dispositif d'écoute et d'analyse

- Objectifs : donner à chacun la possibilité de pouvoir exprimer des situations de souffrance au travail et proposer des solutions adaptées à chaque cas
- Périmètre : tout personnel de l'Université de Bourgogne
- Modalités de fonctionnement :
 - Un centre d'écoute :
 - avec un accès simple et parfaitement identifié
 - préservant la confidentialité
 - capable d'élaborer un dossier
 - déclenchant la procédure d'alerte de la cellule d'analyse
 - Une cellule d'analyse ayant pour rôle :
 - Analyser les situations personnelles et proposer une solution qui peut le cas échéant se traduire par le recours à une expertise externe
 - Faire périodiquement un bilan des actions conduites
 - Faire un retour au CHSCT
- Composition de la cellule d'analyse:
 - VP RH
 - DGS
 - Responsables du pôle RH
 - Assistante sociale
 - Médecin de prévention
 - Représentants du personnel
- Calendrier de mise en place : septembre 2013